



## COMMUNIQUE DE PRESSE du 30 octobre 2019

### Deux nouvelles lignes de bus structurantes pour le réseau de transports

Bordeaux Métropole, avec le soutien de l'Etat, met en service le lundi 4 novembre deux nouvelles lignes de bus, les Corols 31 et 39. Le réseau Tbm évolue et s'adapte aux mutations du territoire métropolitain.

#### *La Corol 31 Bassens – Campus*

Elle a pour objectifs de créer une liaison directe entre la rive droite et le Campus universitaire, d'améliorer l'offre de transports entre le Campus universitaire, la gare Saint-Jean et la gare de Cenon, et de connecter entre eux les différents secteurs de Lormont, Bordeaux-Bastide, Euratlantique et le Campus. Au total, 44 arrêts sont prévus entre « Gradignan Village 5 » et « Bassens Quai Français ». La fréquence est de 20 mn (30 mn le samedi) du lundi au samedi, de 6 h à 20 h 30.

Cette nouveauté s'accompagne par un allongement de la Lianes 16, entre « Bouliac centre commercial » et « Mérignac Les Pins » : la liaison entre la rive droite et la rive gauche via le pont de pierre est renforcée avec une fréquence qui passe à 10 mn, contre 15 mn auparavant. Son parcours dans l'hyper centre va soulager la ligne A du tramway entre les stations « Palais de justice » et « Galin ».



## La Corol 39 Mérignac – Le Haillan – Pessac

Elle permet de relier l'aéroport à la gare Saint-Jean via une correspondance TER à la gare de Pessac Alouette, et d'améliorer la desserte des zones d'emplois de l'Aéroparc à Mérignac et de Bersol à Pessac. 25 arrêts sont prévus sur cette ligne depuis « Mérignac Les Pins » jusqu'à « Pessac Photonique ». Une connexion avec la ligne A du tramway est prévue à la station « Le Haillan Rostand ». La fréquence est de 20 min en heure de pointe / 30 min en heure creuse, et d'une heure le samedi. Elle circule de 6 h à 20 h 30 du lundi au vendredi et de 7 h à 20 h 30 le samedi.

Une voie pour cette nouvelle ligne a été aménagée entre les échangeurs 12 et 13 de la rocade de Bordeaux dans les deux sens. L'État (direction interdépartementale des routes Atlantique), en concertation avec Bordeaux Métropole, s'est engagé dès 2014 dans une réflexion sur l'aménagement de voies réservées prioritairement aux services réguliers de transport collectif sur la rocade bordelaise. Ces études ont permis d'adapter le projet de mise à 2x3 voies de la rocade en intégrant la possibilité de créer une voie réservée en lieu et place de l'actuelle bande d'arrêt d'urgence, par simple adaptation de la signalisation horizontale et verticale. La mise en service de cet aménagement est une première sur le réseau routier national de la métropole bordelaise et répond à une forte attente d'optimisation des infrastructures routières. Le montant de l'opération s'élève à 225 k€ et est cofinancé par l'État (50 %) et Bordeaux-Métropole (50 %).

